



# RAPPORT RELATIF À LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2020

JUILLET 2021

Schelcher\_Prince  
Gestion

# SOMMAIRE

---

Préface	3
Schelcher Prince Gestion, investisseur responsable	4
L'intégration des critères ESG au cœur du processus de gestion	6
Investir c'est agir	13



## Préface

*La responsabilité sociale constitue un des piliers d'Arkéa Investment Services, écosystème rassemblant des activités de gestion d'actifs et de banque privée dans lequel évolue Schelcher Prince Gestion.*

*La responsabilité sociale s'inscrit également dans la stratégie que notre maison mère, le groupe Crédit Mutuel Arkéa, a réaffirmé dans son Plan Moyen Terme « Transitions 2024 ». Les axes stratégiques structurant ce nouveau plan intègrent ainsi le renforcement d'une gamme d'offres et de services à impact positif et l'accompagnement du développement responsable des territoires. Cette ambition se traduit, pour nous société de gestion, par la volonté d'accompagner nos différentes parties prenantes : nos clients (en leur proposant des produits répondant à leurs attentes, et donnant du sens à leurs investissements), nos collaborateurs et enfin les émetteurs dans lesquels nous investissons.*

*Un effort tout particulier porte sur ces derniers en privilégiant l'engagement pour les accompagner dans la durée, les inciter à adopter les bonnes pratiques et générer à terme de la performance financière et extra-financière. Nous sommes en effet conscients que nous avons un rôle à jouer dans le financement d'une économie plus responsable et plus verte.*

*Profondément ancrée dans son ADN et réalisée depuis de nombreuses années, l'intégration des enjeux de développement durable est ainsi pour Arkéa Investment Services un sujet d'aujourd'hui et de demain : les 3 piliers - Environnement, Social et Gouvernance – sont au cœur de nos décisions d'investissement comme de notre stratégie de création de produits.*

*En 2020, l'accent a été mis sur les enjeux climatiques avec, notamment, une démarche de sensibilisation et de formation de tous nos collaborateurs et de nos organes de gouvernance aux enjeux climatiques et à leur traduction dans nos processus d'investissement. La mise en place du règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR ou « Disclosure ») a également été un accélérateur dans l'intégration des enjeux de développement durable à tous les niveaux de notre entreprise : gestion, recherche mais aussi contrôle des risques et opérations.*

*Notre mission est ainsi de faire le lien entre deux besoins : d'une part, la nécessité de financer, directement ou indirectement, les acteurs des transitions, environnementales comme sociales. Et d'autre part, de répondre aux attentes de nos clients pour donner du sens à leur épargne. La rencontre entre ces deux besoins, nous la réalisons grâce à nos produits d'investissement qui se doivent également de générer de la performance financière.*

*Ce rapport vous est présenté comme une illustration de la manière dont nous répondons à ce défi. Outre une réponse à un nécessaire besoin de transparence, nous profitons de cette opportunité pour apporter un éclairage sur notre vision et l'avancée de nos pratiques en faveur du développement durable via l'intégration de critères ESG-Climat.*

*Je vous souhaite une bonne lecture.*

Sébastien Barbe  
Président du Directoire

# Schelcher Prince Gestion, investisseur responsable

## *L'ESG comme raison d'être*

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est construit sur un modèle coopératif et collaboratif, les travaux menés autour de la « Raison d'Être » du Groupe venant renforcer cette identité. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite ainsi se positionner notamment comme un partenaire de ses parties prenantes, clients et sociétaires, dans l'accompagnement de leurs transitions ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour Arkéa Investment Services, qui rassemble les expertises de gestion d'actifs du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, il est donc légitime de se positionner comme investisseur responsable et prendre à son compte, dans la gestion de ses produits et services, cette ambition.

Innovation, développement durable et transition sont les vertus cardinales du groupe Crédit Mutuel Arkéa mais aussi de chacune de ses entités, notamment Schelcher Prince Gestion.

Nous avons la conviction que la performance financière bénéficie de la prise en compte des enjeux de développement durable, quels que soient les univers d'investissement. En effet, cette prise en compte traduit la capacité des entreprises dans lesquelles nous investissons à avoir une vision à long terme dans la conduite de leurs activités, de gérer leurs risques et opportunités. Elle est donc nécessairement corrélée à leurs performances.

Mais nous avons surtout la conviction que nos clients attendent plus de nous : au-delà de la performance financière, nous devons avoir l'ambition de leur proposer des produits qui donnent du sens à leurs investissements avec un impact sur l'environnement et sur l'Humain et dans le même temps d'accompagner les entreprises sur le chemin du changement.

Le modèle « multi boutiques » que nous avons développé permet de conserver une agilité dans la gestion avec de réelles compétences pour chacune de nos expertises. Grâce à ce modèle, notre intégration ESG n'est pas monolithique, elle est au contraire liée aux expertises de chaque société de gestion. Grâce à cela nous proposons l'approche la plus pertinente adaptée à chaque classe d'actif.

Acteur de la finance durable, Schelcher Prince Gestion s'appuie sur l'équipe de Recherche ESG de sa société sœur, Federal Finance Gestion, dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Cette dernière travaille de concert avec l'équipe de Recherche Financière. Composée de 5 personnes, l'équipe ESG est en charge du traitement des informations extra-financières, de leur analyse ainsi que de leur diffusion interne mais aussi externe. En intégrant la recherche extra-financière dans son processus de gestion, Schelcher Prince Gestion s'engage pleinement en tant qu'investisseur responsable.

## Accompagner les émetteurs

Parce que les défis auxquels nous faisons face sont immenses, Schelcher Prince Gestion a décidé d'agir auprès des émetteurs afin de promouvoir les meilleures pratiques sur les enjeux de développement durable. Afin de renforcer leur pouvoir d'influence, des démarches d'engagement collaboratives sont menées afin d'inciter les entreprises à changer leurs pratiques et à adopter des comportements plus vertueux.

Schelcher Prince Gestion a ainsi choisi de rejoindre l'initiative d'engagement du Carbon Disclosure Project fin 2020 afin d'inciter les émetteurs à une plus grande transparence sur les émissions de gaz à effet de serre.

De même, des démarches d'engagement individuel sont menées auprès des émetteurs afin de les accompagner dans la mise en place de politiques et initiatives permettant une bonne intégration des enjeux environnementaux dans la conduite de leurs opérations et le développement de leurs produits.



# L'intégration des critères ESG au cœur du processus de gestion

## Définition de l'univers d'investissement

Schelcher Prince Gestion dont les expertises se concentrent sur le marché obligataire mais aussi *equity* a un univers d'investissement large et hétérogène. Toutefois, tout investissement réalisé par Schelcher Prince Gestion repose sur des valeurs communes incarnées par l'initiative du Pacte Mondial des Nations-Unies.



Schelcher Prince Gestion ne peut investir dans des sociétés qui ne respectent pas certains droits élémentaires qui protègent hommes et femmes, travailleurs et citoyens, biodiversité et climat. Par un travail d'analyse qualitatif, Schelcher Prince Gestion a mis en place un filtre d'exclusion des sociétés qui contreviennent à ces grands principes. Mise à jour annuellement, cette approche n'est pas définitive et une société qui adopte des changements concrets et durables peut à nouveau être éligible.

Ce premier filtre est renforcé par un autre, légal, portant sur les armes controversées. Ainsi, les concepteurs, les fabricants et les vendeurs de bombe à sous munitions et de mines anti personnels sont exclus de notre univers d'investissement ; des armes dénoncées par les conventions d'Oslo et d'Ottawa et dont la France est signataire.

De plus, Schelcher Prince Gestion s'interdit d'investir dans les entreprises impliquées dans le charbon, selon une politique mise en place en 2019 et revue en 2020. Face à l'enjeu climatique, le sujet du charbon fait l'objet d'une attention renforcée et d'une contrainte plus forte.

De nouveaux seuils plus stricts ont ainsi été définis à compter de janvier 2021. Ainsi, sont interdits les nouveaux investissements dans les entreprises :

- qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales) ou ;
- qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon ;
- qui ont une production de charbon physique > 10m tonnes ;
- qui ont des capacités installées de production d'électricité > 5 GWh ;
- qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon ;
- qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.

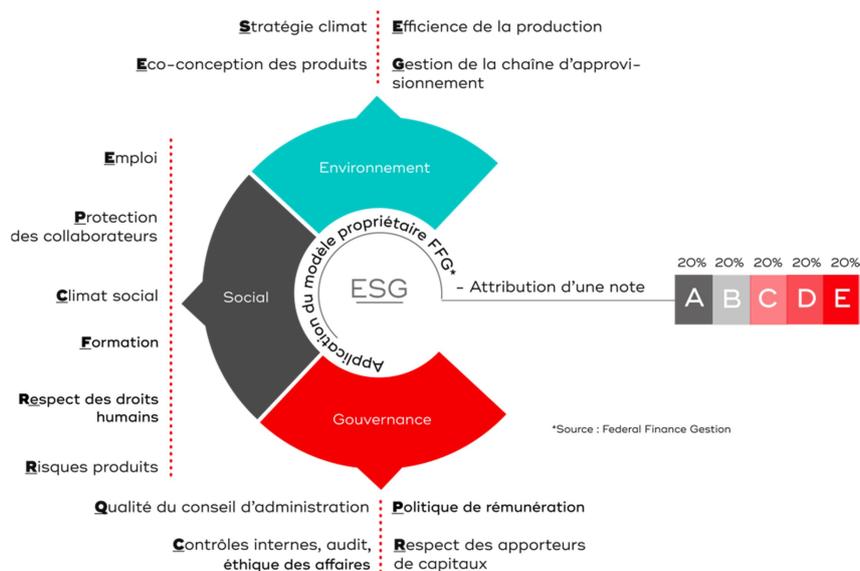
## Choix des critères et processus d'analyse

Le processus d'analyse ESG de Schelcher Prince Gestion est évolutif. Tout comme le sont les performances financières, les enjeux extra-financiers sont mouvants et nous attachons une grande importance à la veille et au suivi des évolutions qui ont cours au sein des sociétés.

La mise à jour mensuelle de notre outil de notation permet aux analystes de suivre de manière très attentive les changements touchant les sociétés dont ils ont la charge.

*Quest*, nom donné à notre base de notation, est un des outils au service de la recherche. Basé sur un grand nombre de critères, choisis par les analystes pour chaque secteur d'activité, *Quest* permet d'avoir une vue globale du positionnement ESG des sociétés membres de l'univers d'investissement de Schelcher Prince Gestion.

Les critères choisis appartiennent aux trois grands domaines de l'ESG, environnement, social et gouvernance. Ils permettent à *Quest* d'aborder de manière globale les stratégies et les pratiques responsables, ou non, des sociétés étudiées.



La méthodologie d'intégration des critères ESG repose sur la logique *Best in class*. Les émetteurs sont ainsi classés sur échelle allant de 0 à 20. Au-delà d'une logique de simple exclusion, notre souhait est de pouvoir mesurer la performance des émetteurs sur ces enjeux de développement durable et d'accompagner les entreprises présentant des dynamiques d'amélioration positives.

Enfin, si les détails concernant la prise en compte de ces indicateurs sont précisés dans la documentation légale des produits (prospectus, DICI), les notations des fonds sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les notes moyennes des fonds sont communiquées aux porteurs de parts ou actionnaire des SICAV dans les reportings mensuels.

des fonds. Par ailleurs les fonds faisant l'objet de labels fournissent annuellement des rapports d'impacts présentant des performances environnementales sociales et de gouvernance.

### Prise en compte du risque de durabilité

Par ailleurs, Schelcher Prince Gestion a développé un modèle interne de notation du risque de durabilité des émetteurs en portefeuille en application du règlement (UE) 2019/2088.

Ce risque peut être défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque en matière de durabilité est mesuré au niveau des émetteurs par l'équipe de Recherche ESG en se basant sur un ensemble de critères sur les piliers Environnementaux (notamment les risques physiques et de transition liés au changement climatique et, de manière progressive, les risques liés à la biodiversité), Sociaux et Gouvernance, prenant en compte les enjeux internes et les impacts externes. Les indicateurs sont fournis par les fournisseurs de données ESG.

Une notation qualitative du risque de durabilité est ensuite constituée au niveau de chaque portefeuille en se basant sur les scores établis par l'équipe de Recherche ESG pour l'ensemble des titres de l'univers d'investissement.

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088, les prospectus des fonds intègrent cette évaluation du risque de durabilité selon une échelle qualitative à 5 niveaux, de négligeable à élevé, traduisant le niveau de risque de durabilité du portefeuille.

Par ailleurs, les résultats de cette évaluation sont mis à disposition des gérants afin qu'ils puissent tenir compte de l'incidence de leurs investissements sur la variation du niveau de risque en matière de durabilité de leurs portefeuilles.

Schelcher Prince Gestion fonde ses analyses sur une multitude de sources, ayant recours à des services de recherches externes tels que les agences de notation ou encore les rapports d'ONG ou des sociétés de courtage.

### **Lutte contre les changements climatiques**

Ouest permet d'évaluer les risques et opportunités ESG liés au changement climatique. Le pilier « Environnement » du modèle au travers de l'indicateur « Stratégie Climat » permet à Schelcher Prince Gestion d'intégrer à son processus de notation et d'analyse les risques climatiques.

Selon le secteur d'activité étudié, cet indicateur peut porter sur la stratégie déployée par la société en matière de lutte contre les dérèglements climatiques, la portée de cette stratégie, les moyens concrets mis en place pour lutter contre le changement climatique, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre rapportées à un indicateur financier ou encore le recours aux énergies renouvelables.

Ces données sont aussi utilisées dans les rapports d'impact ESG des fonds de Schelcher Prince Gestion, où sont présentés les empreintes carbonées des fonds comparées aux différents indices de référence.

## Une gestion responsable

La Recherche de Schelcher Prince Gestion fait partie intégrante du processus de gestion afin de donner du confort au gérant dans sa décision d'investissement.

Ce processus de gestion intègre les principes de la finance responsable. L'équipe de Recherche est composée d'analystes financiers et extra-financiers qui travaillent ensemble dans le but de mettre à disposition des gérants des analyses offrant un regard à 360° sur les sociétés dans lesquelles ils investissent. A titre d'illustration, le Comité d'analyse hebdomadaire réunit gérants et analystes afin de discuter à la fois sur la dimension financière et extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement et plus particulièrement des émetteurs en portefeuille.

Ce travail de coopération entre analystes financiers et extra-financiers est nécessaire afin d'évaluer au mieux les enjeux propres à chaque entreprise, responsabilité sociale et activité économique ne pouvant être dissociés.

Tout en intégrant ces critères extra-financiers complémentaires, nous voulons garder la même réactivité et la maîtrise de notre modèle de rating interne. Notre métier de gérant d'actifs consiste à réaliser des choix d'investissement guidés par l'optimisation du couple rendement / risque.

En tant qu'investisseur responsable, notre engagement se traduit notamment par l'ouverture de la recherche à l'ensemble de nos fonds..

### Un suivi des risques à plusieurs niveaux :

Niveau 1 : Les notes ESG et les listes d'exclusions sont mises à disposition du gérant. Le gérant veille à respecter les listes d'exclusions et pilote ainsi son portefeuille en tenant compte des notations financière et extra-financière des émetteurs.

Niveau 2 : Les analystes ESG suivent l'évolution des notes ESG des valeurs composants le fonds, ainsi que l'actualité extra-financière de ces valeurs. Ils informent la gestion si l'actualité extra-financière permet d'anticiper une dégradation (scandale, etc.).

Niveau 3 : Le département Maîtrise des Risques vérifie le respect des contraintes réglementaires et internes du fonds et alerte la gestion ainsi que le contrôle permanent en cas de manquement, notamment sur le non-respect des contraintes ESG par la gestion.

## *Notre approche en chiffres*

L'ensemble des fonds ouverts gérés par Schelcher Prince Gestion intègrent une approche ESG. Concrétisant cette intégration, trois de ses fonds ont obtenu en 2020 le label ISR.

Cette gamme de produits est composée de fonds obligataires, de convertibles et diversifiés, ainsi qu'une gamme de fonds de dette privée.

A la date du 31 décembre 2020, les encours des fonds ouverts et dédiés représentent 49% des montants gérés par Schelcher Prince Gestion. 43% des encours de ces fonds ouverts et dédiés sont classés en article 8 au sens de la directive SFDR.

### *Notre démarche d'engagement*

En tant qu'investisseur responsable et engagé, Schelcher Prince Gestion mène auprès des sociétés dans lesquelles elle est partie prenante des démarches d'engagement.

La politique d'engagement de Schelcher Prince Gestion vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec certaines des sociétés ayant une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur. A travers ces échanges, cette démarche individuelle doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables, eu égard à leurs enjeux extra financiers. L'instigation de ce dialogue prend des formes diverses, passant par des rencontres lors de forums ou encore des entretiens téléphoniques. Si ces formes d'échanges ne sont pas possibles, l'engagement se fait par mail.

2020 a également été l'occasion de dialoguer avec les émetteurs sur le thème de la transition énergétique, centrale à la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, Schelcher Prince Gestion participe à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel.

La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements, ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

## *L'engagement actionnarial*

Un autre moyen ouvert à Schelcher Prince Gestion pour mettre de l'impact dans sa gestion responsable repose sur l'activisme actionnarial au travers des votes en assemblée générale. Cet exercice est l'occasion d'encourager les sociétés à respecter les meilleures pratiques, principalement en termes de gouvernance, mais aussi en matière d'environnement et de pratiques sociales.

Au-delà de son positionnement axé majoritairement sur l'obligataire, Schelcher Prince Gestion a des positions en equity. Dès lors, l'exercice des droits de vote fait partie du processus de gestion dans le respect des exigences réglementaires et des règles déontologiques de la profession. La politique de vote est publique et disponible sur le site internet de Schelcher Prince Gestion.

En pratique, chez Schelcher Prince Gestion, l'organisation de l'activité de vote est centralisée par l'équipe de recherche extra financière qui se charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées aux assemblées générales, dans le respect de la politique de vote.

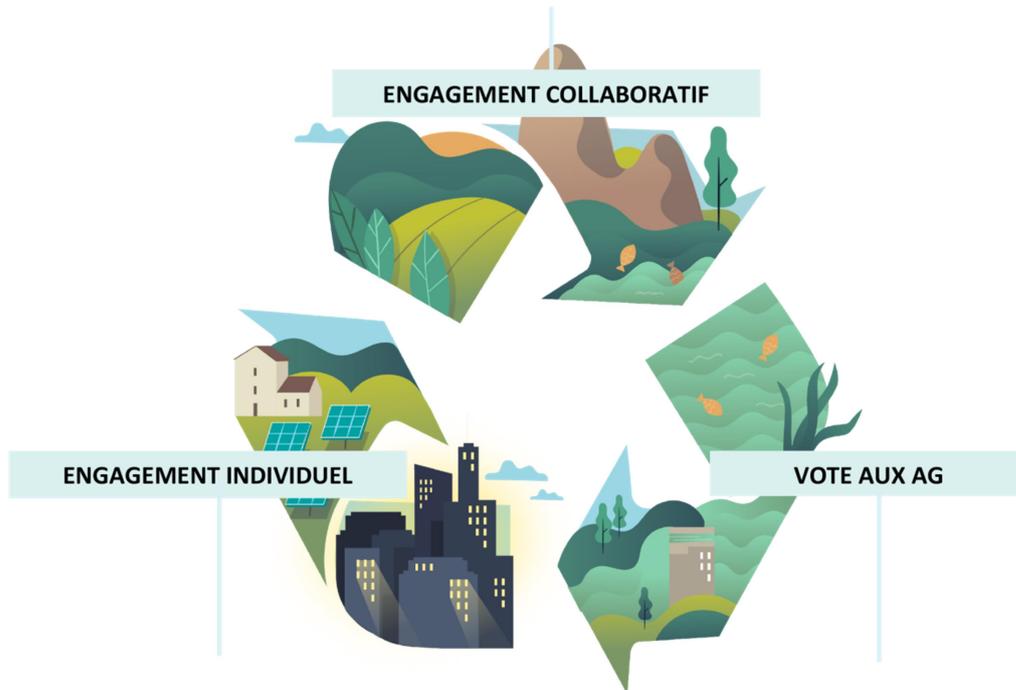
Schelcher Prince Gestion exerce son droit de vote au sein des Assemblées Générales d'actionnaires dans le respect permanent des exigences réglementaires, des intérêts de ses clients et en concordance avec les règles déontologiques de la profession. En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI), Schelcher Prince Gestion applique pleinement le Deuxième Principe : « Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat ».



### NOTRE DÉMARCHE D'ENGAGEMENT

#### Logique d'influence :

Participation avec d'autres investisseurs  
à des initiatives ciblées.



**Recueil d'informations** ESG d'émetteurs au cas par cas en lien avec :

- faible performance ESG
- controversé
- thématique identifiée

**Responsabilité fiduciaire :**

Exercice d'une politique de vote dédiée en ligne avec nos valeurs et qui permettent de protéger les porteurs.

Les enjeux climatiques sont pris en compte dans la méthodologie d'analyse et de gestion de Schelcher Prince Gestion. Cependant, la stratégie climat de la société ne se limite pas à cela et Schelcher Prince Gestion organise son dispositif autour des recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Tout d'abord par la sensibilisation des organes de gouvernance aux enjeux climatiques. L'équipe de recherche ESG s'engage à accompagner et maintenir un niveau de connaissances satisfaisant des membres des organes de gouvernance afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs fonctions. Ainsi, des premières sessions de formations ont été réalisées en 2019 auprès des membres des conseils de surveillance, conseils d'administration et comités de direction des entités d'Arkea Investment Services. Cet effort sera poursuivi sur les années à venir. A cela s'accompagne la présence, au sein du Comité de Direction d'Arkéa Investment Services, d'un référent sur le sujet en la personne de la Responsable de la Recherche Financière et ESG.

Deuxièmement par la formation de l'ensemble des collaborateurs de Schelcher Prince Gestion aux enjeux climatiques. Des sessions de sensibilisation et de formation ont été réalisées en janvier 2020 pour l'ensemble des collaborateurs. Là encore, la société s'engage à poursuivre cet effort afin de maintenir dans ses équipes les compétences nécessaires à la bonne gestion des enjeux liés au changement climatique.

Troisièmement par un renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Une attention particulière étant portée aux fonctions de contrôle des risques puisqu'au-delà des sessions de sensibilisation et de formation, un groupe de travail dédié a été mis en place au sein des sociétés de gestion du groupe Crédit Mutuel Arkéa pour partager les bonnes pratiques et renforcer nos capacités de contrôle sur le sujet.

Enfin, Schelcher Prince Gestion a renforcé ses outils de suivi des risques climatiques en exploitant les données d'évaluation des performances climatiques des sociétés en portefeuille.

Ainsi, la société a calculé des premières mesures d'alignement de portefeuilles qui a pour objectif d'évaluer la performance à long terme des stratégies climat des sociétés investies. Pour établir ce calcul, les données de S&P Trucost sont utilisées, elles portent sur les émissions constatées, politiques et objectifs définis par les sociétés. Ces éléments permettent d'estimer le volume des émissions de gaz à effet de serre attendu pour un émetteur, et ce à un horizon temporel donné. Ce volume est ensuite traduit en trajectoire de réchauffement climatique en le comparant aux simulations réalisées par les agences spécialisées.

De même, les données utilisées ont permis des mesures de portefeuilles sur l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre imputable directement ou indirectement aux sociétés investis : les émissions directement liées aux processus de production (scope 1), celles liées aux consommations d'énergie nécessaires à ces processus (scope 2) ainsi que celles induites par les différentes étapes de leur cycle de vie (scope 3). L'évaluation de ces dernières représente une avancée dans l'estimation des impacts réels des entreprises et devant permettre un meilleur pilotage des portefeuilles dans une optique d'intégration de cet enjeu dans nos gestions.

## *Notre responsabilité sociale*

Notre principal impact est certes sur nos produits au regard de la taille de nos encours comparée à la taille de notre structure. Toutefois, dans un souci de cohérence avec nos exigences croissantes, par conviction et pour répondre également aux attentes de nos clients, nous avons initié la définition de notre politique de Responsabilité Sociale/Sociétale de l'Entreprise (RSE).

Nos travaux se concentrent sur les 3 piliers, Environnement, Sociale et Gouvernance selon 2 axes : nos impacts directs et indirects.

## Liste des fonds sous gestion et intégration ESG

Nom	Classe	Type	Classification SFDR	Classification AMF
Schelcher Prince Obligation Moyen Terme ESG	Obligations	OPCVM	art.8	Approche significativement engageante
Schelcher Prince Convertibles ESG	Obligations Convertibles	OPCVM	art.8	Approche significativement engageante
SP Croissance	Diversifié	OPCVM	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
Schelcher Prince Opportunités Européennes ESG	Obligations	OPCVM	art.8	Approche significativement engageante
Schelcher Prince Obligations Court Terme ESG	Obligations	OPCVM	art.8	Approche significativement engageante
Schelcher IVO Global Yield 2024	Obligations	OPCVM	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
Schelcher Prince Haut Rendement	Obligations	OPCVM	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
Schelcher Prince Convertibles Global World	Obligations Convertibles	OPCVM	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
Schelcher Prince Convertibles Mid Cap ESG Euro	Obligations Convertibles	OPCVM	art.8	Approche significativement engageante
SP EuroCréances 2020	Dette Privée	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
Epargne Privée (délégation)	Obligations	OPCVM	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
UFF OBLIGATIONS 2-3	Obligations	OPCVM	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite

STRATEGIC OPPORTUNITY BOND FUND	Obligations	OPCVM	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
SP EuroCréances 2014	Dette Privée	FCT	Produits dits « non ESG »	N/A
SP EuroCréances 2016	Dette Privée	FCT	Produits dits « non ESG »	N/A
<i>Fonds dédié 1</i>	Dette Privée	FCT	art.8	Approche significativement engageante
<i>Fonds dédié 2</i>	Dette Privée	FCT	art.8	Approche significativement engageante
<i>Fonds dédié 3</i>	Obligations Convertibles	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	art.8	Approche significativement engageante
<i>Fonds dédié 4</i>	Obligations	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
<i>Fonds dédié 5</i>	Obligations Convertibles	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
<i>Fonds dédié 6</i>	Obligations	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
<i>Fonds dédié 7</i>	Obligations Convertibles	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
<i>Fonds dédié 8</i>	Obligations Convertibles	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite

<i>Fonds dédié 9</i>	Obligations	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
<i>Fonds dédié 11</i>	Obligations	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
<i>Fonds dédié 12</i>	Obligations	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite
<i>Fonds dédié 13</i>	Obligations	Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Produits dits « non ESG »	Approche n'atteignant pas les standards de la communication centrale ou réduite